

REGIE DU TRANSPORT URBAIN**NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU
BUDGET PRIMITIF 2021****1 – La section d'exploitation**

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général (dont la prestation de la navette urbaine, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les dotations aux amortissements et, en recettes, la participation versée par le budget principal et les produits de gestion courante.

Au budget primitif 2021, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 207.338 €.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 156.250 € et se répartissent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 128.950,00 €
- Charges de personnel : 27.300,00 €

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 150.039,05 € et sont constituées du produit de la location des vélos à assistance électrique et de la participation versée par le budget principal.

2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Les principales réalisations prévues au budget primitif 2021 sont :

- Installation d'abri-bus (dont RAR) : 54 866,00 €
- Station autonome et VAE (dont RAR) : 47 950,00 €
- Vélos bus : 7 000,76 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 154.605 €.

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Affectation en réserves : 29 800,00 €
- Subventions d'investissement (dont RAR) : 73 717,00 €
- Amortissements des immobilisations : 20 000,00 €
- Virement de la section d'exploitation : 31 088,00 €

3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 51 088 €.

4 – La dette

Aucun emprunt n'est souscrit par ce budget annexe.